

« *Made in Russia* », contraintes et opportunités

Jean-François Marquaire, Managing Partner
Dominique Tissot, Head of Tax

CMS, Russie

Paris, 15 octobre 2015



« *Made in Russia* », contraintes et opportunités

Agenda

- Situation macro-économique russe
- Impact des sanctions
- Politique de substitution
- Notion de pays d'origine (« *made in Russia* »)
- Localisation : entre contrainte et opportunité ?
 - Marchés publics
 - Dispositifs sectoriels (pharma, agriculture, télécommunications, etc.)
 - Exemple du secteur automobile
- Incitations fiscales et financières
- Etapes clés d'un projet de localisation



Situation macro-économique russe (1/2)

Caractéristiques du marché

- Crise structurelle et conjoncturelle de la croissance économique (baisse de la croissance, de la production industrielle et de la consommation)
 - GDP : 2012 : +3,4%, 2013 : +1,3%, 2014 : +0,6%, 3Q 2015 : -3,5%, prévision 2016¹ : -1,1%
 - Inflation croissante : 10,4% (au 30 septembre 2015)
 - Contraction des crédits
 - Baisse du pouvoir d'achat
 - Coupes budgétaires
- Cependant, des opportunités à venir pour les investisseurs
 - Opportunités en matières de M&A
 - Diversification de l'industrie et modernisation des infrastructures
 - Projets d'intérêt national (Coupe du monde de football en 2018)

¹ Prévisions du Fonds monétaire international

Situation macro-économique russe (2/2)

Facteurs conjoncturels

– Facteurs externes

- Impact des sanctions américaines, européennes et des contre-sanctions russes
- Chute des prix du pétrole → baisse des rentrées budgétaires

– Facteurs internes

- Degré élevé de dépendance aux importations : en moyenne de 70% à 90%
 - 80-90% dans l'électronique, 70-90% dans l'industrie légère, 60-80% dans la mécanique lourde, 70-80% dans les secteurs médical et pharmaceutique¹
- Dévaluation et instabilité du rouble



¹ Données du Ministère de l'industrie et commerce de la Russie

Impact des sanctions

Sanctions vs. embargo

- Conséquences des sanctions américaines, européennes et russes
 - Difficultés de financement / refinancement
 - Chute des investissements étrangers
 - Baisse des échanges bilatéraux
 - « *Over compliance* » des banques
- Embargo russe
 - Impact sectoriel (agroalimentaire)
 - Réforme agricole en cours
- Restrictions, sanctions et embargo, contraires aux principes de l'OMC ?

Politique de substitution

Principes et application

- Nouvelle politique industrielle (marchés publics)
 - Régime préférentiel pour les produits russes
 - Exclusions / limitations sur les produits étrangers
- Subventions et autres types d'incitations pour les produits fabriqués en Russie (cas du secteur agricole)
- Règles officieuses et « recommandations »
- Evolution des mentalités :
 - Principe de préférence nationale (« *made in Russia* »)
 - Recherches de nouveaux fournisseurs/partenaires
- Campagnes publicitaires

Définition du pays d'origine des produits (1/4)

Notion

- Absence de règles claires de qualification d'un produit dit « d'origine russe » (« *made in Russia* ») en droit interne
- Notion de pays d'origine (« **PO** ») codifiée dans la législation douanière et appliquée aux produits importés/exportés
 - Code Douanier de l'Union Douanière
 - Accord du 20 novembre 2009 entre les gouvernements des pays CEI « Sur les modalités de définition du pays d'origine des produits en CEI »
- En l'absence de règles spécifiques, les règles douanières sont également applicables aux produits **fabriqués ou assemblés** en Russie

Définition du pays d'origine des produits (2/4)

Règles

- Produit réputé fabriqué en Russie s'il a entièrement été fabriqué en Russie ou s'il y a subi une transformation « suffisante »
- Critère de « transformation suffisante » réputé rempli dans les cas suivants
 - (i) L'un des 4 premiers codes de la nomenclature douanière du produit fini est différent des codes respectifs de ses composants; ou
 - (ii) Certaines conditions spécifiques (opérationnelles et technologiques) sont remplies; et/ou
 - (iii) La valeur des composants importés ne dépasse pas un certain pourcentage de la valeur du produit fini (règle *ad valorem*)

Le critère (i) s'applique par défaut. Les critères (ii) et (iii) s'appliquent séparément ou conjointement

Définition du pays d'origine des produits (3/4)

Algorithme

Etape 1

Le produit est-il entièrement fabriqué en Russie? Si oui, la Russie est réputée PO, si non → étape 2

Etape 2

Est-ce que les opérations réalisées en Russie constituent des opérations de transformation suffisante ? Si oui → étape 3. Si non, pas réputé PO

Etape 3

Des conditions spécifiques de localisation sont-elles requises et remplies? Si oui, la Russie est réputée PO, si non → étape 4

Etape 4

L'un des 4 codes douaniers a-t-il changé après transformation? Si oui, la Russie est réputée PO, si non → étape 5

Etape 5

La règle *ad valorem* est-elle applicable? Si oui, la Russie est réputée PO, sinon la Russie ne peut pas être réputée PO

Définition du pays d'origine des produits (4/4)

Certification

- Sauf cas particuliers, la législation interne russe ne prévoit pas de règles spécifiques concernant la documentation et les procédures de certification du PO des produits fabriqués ou assemblés en Russie
- A défaut, la réglementation douanière en matière de certification du PO des produits destinés à l'exportation est applicable
- Le document officiel qui confirme l'origine d'un produit est le certificat du PO délivré par la chambre de commerce (sur la base d'une expertise conduite par des spécialistes)

Localisation : entre contrainte et opportunité ? (1/2)

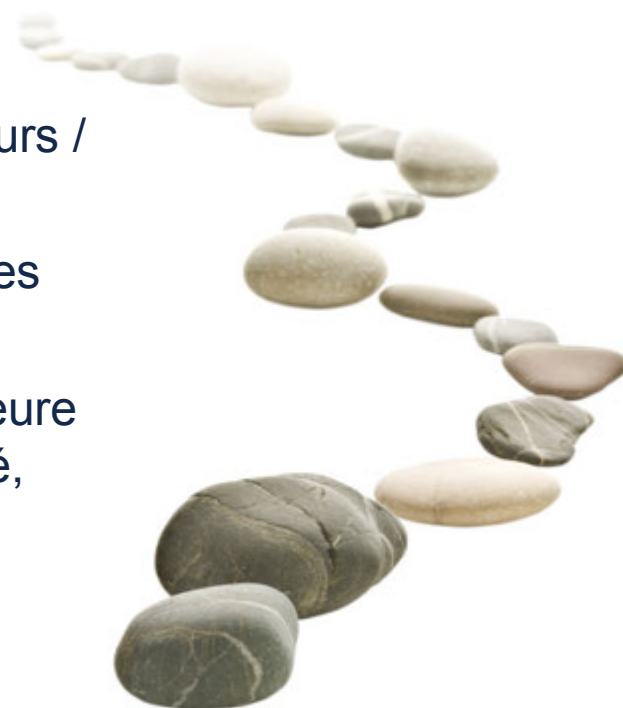
Contexte général

- Compte tenu des sanctions et de la politique de substitution mise en œuvre, l'intérêt de localiser la production en Russie peut être motivé par plusieurs facteurs :
 - Accès au marché
 - Nécessité de transférer des nouvelles technologies
 - Approvisionnement possible en matériaux et composants sur le marché local et proportion de composants locaux dans le produit fini
 - Niveau de protectionnisme du secteur concerné (e.g. secteurs stratégiques) : règles de gouvernance, taux de droits de douane, etc.

Localisation : entre contrainte et opportunité ? (2/2)

Raisons de localiser la production en Russie

- La décision de localiser la production en Russie est une décision stratégique permettant de bénéficier d'opportunités intéressantes
 - Accès aux marchés publics (pour certains secteurs / produits)
 - Accès aux aides réservées aux fabricants russes (dans certains secteurs)
 - Meilleure connaissance du marché local (meilleure réactivité/adaptabilité aux évolutions du marché, développement du réseau de fournisseurs / distributeurs)
 - « Russification » des coûts



Marchés publics (1/3)

Commandes publiques : règles générales

- « Commandes publiques » (Etat, émanations de l'état, sociétés soumises au code budgétaire certaines entreprises publiques) vs. « commandes par des entreprises publiques »
- Droit d'exclure les produits étrangers du système des commandes publiques
 - Protection du système constitutionnel
 - Défense et sécurité nationale
 - Protection du marché intérieur et développement de l'économie nationale
 - Support aux producteurs nationaux
- Droit d'accorder un traitement préférentiel aux produits russes (sauf produits étrangers bénéficiant d'un accord avec la Russie (Biélorussie, Arménie, Kazakhstan))

Marchés publics (2/3)

Interdictions d'achats et régime préférentiel

- Interdictions d'achat de produits étrangers
 - Produits étrangers pour les besoins de la défense et sécurité nationale (à l'exception des produits sans équivalent sur le marché russe ou non conformes aux exigences des acheteurs)
 - Certaines catégories de véhicules
 - voitures légères, camions et véhicules de chantier
 - Produits de l'industrie légère
 - tissus, vêtements et chaussures
- Règles préférentielles d'achat de produits russes
 - Abattement de 15% sur le prix d'achat
 - Applicable à un large nombre de produits (e.g. produits alimentaires, médicaments, matériels médicaux, électroménagers, etc.)

Marchés publics (3/3)

Commandes des entreprises publiques

- Principes d'égalité, équité et non-discrimination applicables aux achats de produits étrangers
- Avec possibilité d'instaurer un principe de préférence (priorité) des produits russes par rapport aux produits étrangers (*non applicable pour le moment*)



Dispositifs sectoriels (1/5)

Secteur médical

- Absence de critères spécifiques de localisation (définition du PO)
→ application des règles générales
- Règles préférentielles d'achat de produits russes applicables
- Rejet automatique des offres de produits importés en présence de ≥ 2 offres de produits analogues provenant de Russie, Arménie, Biélorussie ou Kazakhstan
 - Environ 50 types des produits médicaux concernés (agents réactifs, tomographes, électrocardiographes, containers médicaux, aiguilles chirurgicales, etc.)

Dispositifs sectoriels (2/5)

Secteur pharmaceutique

- Cadre actuel
 - Règles générales de définition du pays d'origine applicables aux médicaments
 - Régime préférentiel applicable aux médicaments provenant de Russie, Arménie, Biélorussie et Kazakhstan (abattement de 15% sur le prix par rapport aux produits d'origine étrangère)
- Perspectives de développement: régime préférentiel similaire au régime applicable dans le secteur médical
 - Rejet automatique des offres de produits importés en présence de ≥ 2 offres de produits provenant de Russie, Biélorussie ou Kazakhstan
 - Régime différencié en fonction de la nature des opérations technologiques de production réalisées localement

Dispositifs sectoriels (3/5)

Secteurs des télécommunications et agricole

– Telecommunications

- Accès aux commandes publiques des produits / équipements de télécommunication sous condition de localisation d'une quote-part des travaux de R&D et fabrication (e.g. fabrication de détails mécaniques, assemblage final d'équipements)

– Agriculture (production de machines / matériels agricoles)

- Liste des opérations technologiques devant être réalisées localement (e.g. assemblage et soudage de cadres porteurs; production, soudage et peinture des cabines)
- Programme de promotion des ventes de matériels agricoles russes (à horizon 2020) avec un degré élevé de localisation
 - Abattement de 15% sur le prix de vente accordée aux exploitants agricoles russes, sous forme de subventions étatiques

Dispositifs sectoriels (4/5)

Exemple du secteur automobile : facteurs de réussite

- Importance du marché automobile (2^{ème} marché européen)
- Cadre législatif clair et transparent (« Décret 166 »)
- Période transitoire permettant aux investisseurs de localiser progressivement leur production sur le marché russe
- Taux de droits de douane préférentiels
- Avantages fiscaux et aides régionales accordés dans le cadre des projets d'investissement dits importants



Dispositifs sectoriels (5/5)

Exemple du secteur automobile : critères et difficultés

– Règles de localisation

- Exigences en matière d'assemblage industriel/processus technologiques permettant de considérer un véhicule comme étant fabriqué en Russie
- Liste de produits du secteur automobile fabriqués à l'étranger exclus des commandes publiques (sauf si fabriqués en Russie, Biélorussie, Arménie et Kazakhstan)

– Difficultés

- Structurelles : problèmes d'approvisionnements en composants locaux (absence sur le marché, mauvaise qualité, non-respect du cadre contractuel, etc.)
- Conjoncturelles : chute des ventes liée à la crise

Incitations fiscales et financières (1/5)

Types d'incitations pour des investisseurs

- Incitations générales (sans référence au statut de l'investisseur)
- Incitations fiscales pour les investisseurs ayant un statut particulier
 - Résidents des zones économiques spéciales (ZES)
 - Résidents de Skolkovo
 - Résidents des Territoires de Développement Prioritaire (TDP)
 - Investisseurs ayant conclu un contrat spécial d'investissement avec le gouvernement russe, sur la base de la loi sur la politique industrielle
 - Participants aux projets régionaux d'investissement
- Incitations régionales
 - Investisseurs ayant conclu un contrat d'investissement avec un gouvernement régional

Incitations fiscales et financières (2/5)

Résidents des zones économiques spéciales

- Incitations pour tous types de ZES
 - Taux réduit d'IS
 - Exonération d'impôt sur la propriété pendant 10 ans
 - Exonération de taxe foncière pendant 5 ans
 - Régime préférentiel en matière de la taxe sur les véhicules
- Incitations spécifiques applicables dans certaines ZES
 - Exonération de TVA et accises (ZES portuaires)
 - Amortissement accéléré (ZES industriels et touristiques)
 - Taux réduits des cotisations sociales (ZES techniques, touristiques et industriels)

Incitations fiscales et financières (3/5)

Contrats spéciaux d'investissement

- Contrats conclus au niveau fédéral pour une durée maximale de 10 ans
 - Garantie de stabilité juridique et fiscale
 - Garantie des dispositions contractuelles juridiques et fiscales
 - Soutien financier
 - Subventions accordées dans le cadre d'appel d'offres (priorité aux projets faisant appel aux « *meilleures technologies disponibles* »)
 - Mise en place d'incitations fiscales (*en cours de discussion*)
 - Possibilité d'obtenir des crédits de fonds d'Etat dédiés
 - Support en matière de RH et information

Incitations fiscales et financières (4/5)

Dispositifs régionaux

- Projets régionaux d'investissement
 - Taux réduits d'IS
 - 0% sur la quote-part revenant au budget fédéral, pendant 10 ans
 - $\leq 10\%$ sur la quote-part régional, pendant les 5 premières années de profits
 - $\geq 10\%/18\%$ sur la quote-part régional pendant les 5 années suivantes
 - Limitation du champ des contrôles fiscaux
 - Subventions spécifiques
 - Participation au financement de la construction des infrastructures et des connexions réseaux
 - Accès facilité aux infrastructures de transport et logistique
 - Conditions d'acquisition des terrains facilitées
 - Contexte politique favorable

Incitations fiscales et financières (5/5)

Incitations régionales : exemple de la région de Yaroslavl

- Incitations fiscales (5-7 ans)
 - Taux réduits d'IS
 - Taux réduits d'impôt sur la propriété (0%/2%) en fonction du type d'actif
 - Crédits d'impôt investissement
- Incitations financières
 - Subventions régionales
 - Compensation des intérêts financiers
- Mais, spécificités des dispositifs régionaux à prendre en compte!
 - Risque politique et attention accrue des autorités fiscales
 - Restrictions budgétaires

Etapes clés d'un projet de localisation

Comment structurer un projet?



Merci de votre attention!



Jean-Francois Marquaire
CMS, Russie
Avocat associé, Managing Partner

T +7 495 786 4084

E jf.marquaire@cmslegal.ru



Dominique Tissot
CMS, Russie
Avocat associé, Head of Tax

T +7 495 786 3088

E dominique.tissot@cmslegal.ru

CMS Legal Services EEIG (CMS EEIG) is a European Economic Interest Grouping that coordinates an organisation of independent law firms. CMS EEIG provides no client services. Such services are solely provided by CMS EEIG's member firms in their respective jurisdictions. CMS EEIG and each of its member firms are separate and legally distinct entities, and no such entity has any authority to bind any other. CMS EEIG and each member firm are liable only for their own acts or omissions and not those of each other. The brand name "CMS" and the term "firm" are used to refer to some or all of the member firms or their offices.

CMS locations:

Aberdeen, Algiers, Amsterdam, Antwerp, Barcelona, Beijing, Belgrade, Berlin, Bratislava, Bristol, Brussels, Bucharest, Budapest, Casablanca, Cologne, Dubai, Duesseldorf, Edinburgh, Frankfurt, Geneva, Glasgow, Hamburg, Istanbul, Kyiv, Leipzig, Lisbon, Ljubljana, London, Luxembourg, Lyon, Madrid, Mexico City, Milan, Moscow, Munich, Muscat, Paris, Podgorica, Prague, Rio de Janeiro, Rome, Sarajevo, Seville, Shanghai, Sofia, Strasbourg, Stuttgart, Tirana, Utrecht, Vienna, Warsaw, Zagreb and Zurich.

www.cmslegal.com